

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-359-1926 Indemnités

n° 49-359-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 octobre 1926

Numéro JO
n° 359 du 31/10/1926

Date du numéro
31 octobre 1926

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité de 5 francs par heure de travail effectuée en plus de six heures est accordée au personnel opérateur du poste à ondes courtes. Cette indemnité sera mandatée sur production d'un certificat de service fait, établi par les soins du chef du poste à ondes courtes et visé du chef du service des P.T.T.